

Cependant, l'après-midi du saint jour ne demeure pas sans offices publics, et, pour nous aider à le sanctifier dans son entier, l'Eglise nous offre d'abord les Vêpres, puis les Complies et le Salut ou bénédiction du Saint Sacrement.

Déjà, dans la primitive Eglise, les fidèles remplissaient les basiliques et les catacombes du chant des psaumes et des cantiques ; les monuments historiques nous ont transmis les mélodies saintes, vieilles par l'âge, mais rajeunies par chaque siècle, que nos pères avaient appliquées au texte sacré.

...Le Dimanche est tout à la fois le *jour de Dieu* et le *jour de l'homme*.

Le premier précepte du Décalogue est celui-ci :

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.

Mais ce Dieu, à qui nous devons offrir nos adorations les plus profondes et notre amour le plus entier, veut encore qu'on l'adore tout particulièrement au jour qu'il a choisi et dans la forme qu'il a indiquée par le magistère de son Eglise ; de là, le troisième précepte qui ordonne la sanctification du Dimanche, et le second commandement de l'Eglise qui fixe l'assistance à la sainte Messe.

Or, quand l'homme obéit à Dieu avec son cœur, son âme, sa volonté, son être tout entier, Dieu répand de merveilleuses bénédictions sur lui, sa famille et son labeur, parce qu'une alliance est alors scellée entre la fidèle et religieuse soumission de l'homme et la paternelle munificence de Dieu.

Et quand une société a mis le Dimanche à la base de ses institutions ou de ses mœurs chrétiennes, nous pouvons affirmer que les inquiétudes sociales ou les maladies morales tendront à disparaître et que Dieu réalisera sa promesse de la garder contre l'adversité : qu'il en soit ainsi de notre patrie bien-aimée.

Sanctifions donc le Dimanche par le repos et l'assistance aux saints offices, si nous voulons que la Providence s'applique à favoriser notre bonheur sur la terre et notre félicité éternelle.

Mgr Meunier, Evêque d'Evreux.